

Envoi : 16/05/2017

Réception par le Préfet : 16/05/2017

Publication : 19/05/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-5-6-2

Séance du vendredi 12 mai 2017

**ABATTOIR DÉPARTEMENTAL
INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN 2017**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

EXCUSES :

Mme BOHN, M. HABIG, Mme RAPP.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution d'un contrat de Délégation de Service Public,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 28 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-6-3 du 17 mars 2017, relative aux Politiques de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 24 mars 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve et affecte l'AP de 100 000 €, prioritairement pour les travaux d'optimisation de la chaîne des porcs, des ovins et des caprins, pour un montant de 57 320,95 € qui correspond aux crédits de paiement encore disponibles pour 2017 qui seront prélevés sur le Programme C141 – Chapitre 21 – Fonction 928 – Natures 21351 et 2033.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité